



ASEM

Pour la reconnaissance du métier !
Pour la catégorie B !

Les ASEM jouent un rôle essentiel auprès des enfants et aux côtés des enseignant.es qu'elles assistent au quotidien. Fortement mobilisé.es dès le début de la pandémie en 2020, les ASEM ont répondu présent, elles se sont adaptées à des protocoles sanitaires successifs, elles ont assuré leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles et contraignantes. Leur engagement et leur investissement ont été enfin reconnus, les ont rendu visibles, mais il faut que cela se traduise maintenant par des décisions concrètes !

Cette reconnaissance passe par le salaire et par l'amélioration des conditions de travail !

ASEM, c'est une profession qui demande une qualification, des formations, un niveau de responsabilités.

Exercé très majoritairement par des femmes le métier est marqué par la pénibilité, l'absence de brigades volantes de remplacement, l'usure professionnelle liée à la charge mentale et aux conditions de travail...

LA CATÉGORIE B POUR LES ASEM :
UNE REVENDICATION JUSTE !

Les ASEM et les auxiliaires de puériculture et de soins avaient jusqu'à très récemment des carrières similaires en catégorie C : corps accessibles uniquement par concours de même niveau, déroulement de carrière sur deux grades et mêmes grilles de rémunération. Ces professionnelles exercent des responsabilités chacune dans leur domaine (soins, petite enfance) de niveau équivalent. Depuis le 1er janvier 2022, le passage en catégorie B, obtenu à juste titre pour les auxiliaires de soins et de puériculture, n'a pas été étendu aux ASEM. Actuellement, les 2 000 ASEM parisiennes vivent cette situation comme une profonde injustice et une dévalorisation de leurs concours et de leur métier.

Le SUPAP-FSU est aux côtés des ASEM pour porter la revendication du passage en catégorie B : c'est une mesure juste de reconnaissance de ces professionnelles !

Les ASEM refusent d'être « les oubliées » du gouvernement, alors qu'elles sont de vraies professionnelles de la petite enfance, qu'elles appartiennent à la communauté éducative et qu'elles sont essentielles au bon fonctionnement du service public.

Le 25 août 2022, le CSFPT (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale), qui réunit les employeurs territoriaux et les organisations syndicales, a saisi le gouvernement sur les revendications professionnelles des ASEM, et en particulier l'accès à la catégorie B, ce qui représente un premier pas.

Le SUPAP-FSU, aux côtés des ASEM, revendique :

- ▶ **Le passage en catégorie B des ASEM dès maintenant**
 - ▶ L'augmentation de 10% du point d'indice
- ▶ **1 ASEM par classe**
 - ▶ Une meilleure reconnaissance de la pénibilité du métier
- ▶ **La mise en place de brigades de remplaçantes titulaires dans les CASPE**
 - ▶ La titularisation des ASEM en CDD à temps complet
- ▶ **Des temps de réunions réguliers avec les équipes d'animation**
 - ▶ Une prime de 79 € mensuelle pour les TAP, identique à celle des adjoints d'animation
- ▶ **Une refonte de la formation pour la porter au niveau baccalauréat**

ENSEMBLE, EXIGEONS ET OBTENONS LA CATÉGORIE B !